125922 - Le hadith qui dit: «à la tombée de la nuit, retenez vos enfants car les démons se déploient» est authentique

question

Existe –t-il un argument qui indique que le temps du coucher du soleil est le moment du déploiement des démons et qu'il faut ramener les enfants à la maison en ce moment-là?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, cette question fait l'objet d'un nombre de hadith authentiques parmi lesquels celui rapporté par Djabir ibn Abdoullah (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: À la tombée de la nuit ou au soir, retenez vos enfants car les démons se déploient. Après l'écoulement d'une heure de la nuit, relâchez les. Fermez les portes et mentionnez le nom d'Allah. Les démons n'ouvrent pas une porte fermée. Fermez vos outres et mentionnez le nom d'Allah. Couvrez vos récipients , ne serait ce qu'en mettant quelque chose là-dessus, puis mentionnez le nom d'Allah. Eteignez vos lampes. (Rapporté par al-Boukhari,3280 et par Mouslim,2012)

An-Nawawi l'a cité sous le titre: chapitre sur l'ordre de couvrir les récipients,d'attacher les outres, de fermer les portes, de mentionner le nom d'Allah ce faisant, d'éteindre les lampes au moment d'aller dormir, de retenir les enfants et le bétails après le coucher du soleil

Mouslim (2013) a rapporté que Djabir (P.A.a) a dit que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Ne relâchez pas vos bêtes- c'est à-dire tout animal domestique- qu'il s'agisse du bétail ou d'autres, et vos enfants à partir du coucher du soleil jusqu'à ce que le crépuscule disparaisse car les démons se déploient du coucher du soleil à la disparition du crépuscule.

Al-Hafiz ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit à propos du premier hadith: la tombée de la nuit signifie l'arrivée de la nuit à la suite du coucher du soleil. À propos de la phrase :

Relâchez les, Ibn Djawzi dit: On ne craint sur les enfants à cette heure que parce que l'impureté qui attire les démons existent chez euxsouvent et le dhikr qui protège contre les démons n'est pas souvent pratiqué par les enfants. Quand les démons se déplient , ils s'accrochent à ce qui est à leur portée. C'est pourquoi on craint sur les enfants à cette heure-là. La cause de leur mouvement à cette heure est qu'il leur est plus facile de se déplacer au cours de la nuit que pendant le jour , l'obscurité étant plus favorable aux forces sataniques que d'autres circonstances. C'est aussi le cas de tout ce quiest sombre. Fateh al- Bari,6/341.

Al-imam an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Ce hadith contient une somme de bonnes pratiques et de règles qui englobent des intérêts d'ici-bas et de l'au-delà. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné l'ordre d'observer ces règles qui permettent de se prémunir contre les méfaits de Satan. Allah en a fait des causes de protection contre ces méfaits-là. Satan ne peut pas découvrir un récipient ni détacher une outre ni ouvrir une porte ni nuire à un enfant ou un autre à la réunion de ces causes. Ceci est identique à ce qui est cité dans un hadith authentique selon lequel quand un fidèle mentionne le nom d'Allah au moment d'entrer dans son domicile, Satan dit: pas pour passer la nuit. C'est –à-dire : nous n'avons pas la possibilité de passer la nuit chez ces gens-là. Il en est de même de l'homme qui dit au moment où il s'apprête à coucher avec sa femme: Mon Seigneur, évite nous Satan et évite le notre progéniture. Cela protège l'enfant à naitre contre les méfaits de Satan. Il y a aussi d'autres situations similaires bien connues dans les hadiths authentiques.

Ce hadith contient une exhortation au rappel d'Allah Très Haut dans ces endroits aux quels on peut assimiler tout ce qui leur ressemble. Nos condisciplesdisent qu'il est recommandé de mentionner le nom d'Allah Très Haut dans toute affaire importante. On doit aussi louer Allah Très Haut au début de toute affaire importante, compte tenu du hadith bon et bien connu (abondant dans ce sens).

Les propos À la tombée de la nuit signifie : à l'arrivée de l'obscurité de la nuit. Les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Retenez vos enfants signifient: empêchez les de sortir à ce moment-là. Les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Satan se

déploie il s'agit ici de l'espècedes démons. Ce qui signifie qu'on craint sur les enfants à ce moment d'être atteints par les démons à cause de leur grand nombre dans cette circonstance. Allah le sait mieux.» Charh Mouslim,13/185.

La Commission permanentea été interrogée en ces termes: « Dans ce hadith authentique rapporté par al-Boukhari: À la tombée de la nuit ou au soir , retenez vos enfants puis éteignez vos lampes, l'ordre implique –t-il ici une obligation. S'il n'implique qu'une recommandation, qu'est ce qui l'a détourné de l'obligation?

Elle a répondu en ces termes: les ordres cités dans le hadith sont interprétés dans le sens de la recommandation et de l'orientation par la majorité des ulémas parmi lesquels Ibn Mouflih dans al-Fourou' (1/132) et al-Hafidh ibn Hadjar dans Fateh al-Bari,11/87. Allah le sait mieux. Fatwa de la Commission Permanente (26/317).

Allah le sait mieux.